



Waremme, le 30 juin 2011.

Développement Rural – Berloz

Compte rendu de la réunion de la CLDR du 30/06/2011 en la salle de l'Administration communale de Berloz

Copie envoyée à :

- SPW – DGA, Direction de l'Espace rural, Madame Françoise Rahier ;
- l'Inspectrice de la Communauté française, Madame Fabienne Merkelbach;
- l'Administration communale de Berloz, Collège communal ;
- les participants ;
- la FRW.

Présents :

Pour la Présidence de la CLDR : *Monsieur le Bourgmestre Michel Jadoul*
Membres : *Jacques Bertho, Viviane Es, Jean Louis Gilles, Véronique Hans, Alain Happaerts, Paul Jeanne, Béatrice Moureau, Joseph Moureau, Michel Zwaenepoel, Viviane Es..*
Pour l'auteur de la Berle : *MM. Lantair et Henry.*
Pour le relais communal de l'ODR : *Pierre De Smedt, Jocelyne Fauchet*

Excusés :

Pour la CLDR : *Michaël Deprez, Roger Toppet.*
Pour la FRW : *Vincent Legrand.*
Pour la DGA :

1. Accueil et approbation du compte rendu de la réunion plénière du 31 mai 2011

Le compte rendu du 31 mai 2011 est approuvé.

2. Information

Le Bourgmestre fait lecture d'un courrier du Ministre Lutgen accusant bonne réception du rapport d'activités 2010 et félicitant la CLDR pour son travail.

3. Projet de la Berle – suivi et rencontre avec l'auteur désigné

Le Bourgmestre rappelle la raison qui a justifié la convocation de la présente réunion, à savoir

l'interrogation de certains membres sur le choix de la démolition de l'immeuble, choix opéré par le Collège postérieurement à la réunion précédente (soit le 8 juin) et dont la CLDR n'avait donc pas été informée préalablement à la séance du 31 mai dernier.

Jocelyne Fauchet rappelle la procédure suivie pour désigner *in fine* l'auteur de projet retenu, soit l'association momentanée d'architectes « Henry et Lantair » :

1. sur base de la fiche-projet, un cahier des charges a du être élaboré ;
2. sur proposition du SPW, la procédure négociée avec publicité a été choisie ;
3. 19 demandes du cahier des charges ont été réceptionnées mais seuls 11 auteurs de projet ont déposé une candidature ;
4. sur base du premier rapport du comité de sélection, 5 auteurs de projet ont été sélectionnés par le Collège, dont 4 ont remis une offre complète ;
5. les 4 candidats ont présenté leur projet devant le comité de sélection, lequel a proposé au Collège de désigner l'association momentanée susmentionnée, ce qui fut fait.

Jocelyne Fauchet rappelle aussi qu'à ce stade, ni le comité de sélection ni le Collège communal n'avaient choisi un « projet architectural » mais avaient bien désigné un bureau d'études en fonction de ses compétences et de sa philosophie, transparaissant tant dans l'offre que dans la vision que ce bureau a donné de la Berle.

Compte tenu de l'écoulement du temps entre l'élaboration de la fiche-projet et la désignation des auteurs de projet, il est apparu nécessaire d'effectuer une mise à jour des besoins actuels et futurs des utilisateurs des lieux. L'ADL et la bibliothécaire ont été entendus, de même que la CLDR, le 31 mai 2011.

Alain Happaerts rappelle à son tour ses interrogations en tant que membre de la CLDR, à savoir que lors de la réunion du 30 mai, il n'avait été fait clairement aucune allusion à une possible démolition du bâtiment, que les membres de la CDLR avaient réfléchi sur les besoins en pensant au bâtiment existant et que ces besoins auraient pu être exprimés autrement si le principe de la démolition avait été énoncé *ab initio*.

Le Bourgmestre précise, que lors de la réunion du 30 mai il a fait remarquer, par deux fois, que dans la réflexion au sujet des besoins, il fallait imaginer que l'on partait de zéro.

Joseph Moureau intervient pour rejeter le principe de la démolition, parce que cela n'avait pas été convenu au départ, parce que ce bien a été trop cher payé pour qu'on démolisse et reconstruise et que l'on pourrait construire du neuf sur un autre terrain communal, en sollicitant une nouvelle convention avec le Ministre compétent. Par exemple, un bâtiment qui intégrerait la maison rurale multiservices et une nouvelle buvette pour le terrain de football de Berloz.

Viviane Es fait remarquer que construire du nouveau ne va pas coûter plus cher

Après avoir rappelé qu'*a priori*, le coût de la démolition est intégrable dans l'enveloppe globale sans rallonge budgétaire, Messieurs Henry et Lantair exposent leur vision de la Berle par une présentation graphique, comme ils l'avaient fait lors de l'exposé devant le comité de sélection.

L'ensemble des personnes présentes estime que le projet présenté est de qualité et répond bien à l'ensemble des demandes formulées.

Michel Zwaenepoel s'interroge quant aux raisons de la limitation de l'usage de la placette arrière, ainsi que sur l'importance de la taille de la cuisine et rappelle un souci de la CCATM, à savoir la

problématique du stationnement dans cette rue dont la saturation pourrait être exacerbée par l'usage festif de la Berle.

Béatrice Moureau regrette que le Collège n'ait pas donné à la CLDR les infos pour lui permettre de servir de relais vers la population.

Paul Jeanne fait remarquer que le Collège et le Conseil ont décidé d'acquérir la Berle sans peut-être penser aux modalités futures de mise en adéquation du bâtiment avec les besoins des utilisateurs réels et potentiels.

Michel Zwaenepoel exprime son impression qu'il se trouve devant un projet du Collège communal plutôt que de la CLDR, regrette que le projet ne tienne pas compte des questions de mobilité et subodore le risque que le bâtiment soit sous-utilisé. Si des demandes de locaux sont de plus en plus fréquentes, les demandeurs ne semblent pas de Berloz ou appartenir à des comités de Berloz. Or, quand et comment les besoins des comités ont-ils été sollicités ? Ces derniers n'étaient pas fort représentés lors des groupes de travail PCDR.

Paul Jeanne regrette que la population ait été trompée sur le devenir de l'immeuble et demande quand le Conseil communal sera amené à se prononcer sur ce devenir. Il est répondu que la procédure prévoit que le Conseil communal devra approuver le projet définitif avant de demander le permis d'urbanisme et de lancer le marché de travaux.

Clôture de la réunion

Pour le secrétariat de la C.L.D.R.

Pierre De Smedt
Secrétaire communal

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu de réunion, vous pouvez contacter Monsieur Pierre De Smedt à l'Administration communale au n° 019/ 33 99 99 ou par courriel : pierre.desmedt@publilink.be